

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2024-13-05-09

Date de convocation : 07 mai 2024

Date d'affichage : 15 mai 2024

DELEGATION DE COMPETENCE AU SEY EN MATIERE DE GEOTHERMIE

Nombre d'élus : 27

Présents : 23

Représentés : 4

Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Marie-Hélène HUCHET, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Jérôme DUVERNOY, Frédéric RAVEAU, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Sylvie HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAME, André BLUZE

Absents ayant donné pouvoir : 4

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Salvador-Jean LUDENA a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE

Audrey de FORNEL a donné pouvoir à Dominique SERVAIS

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivité Territoriale et notamment les articles L.2224-34 ;

VU la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique ;

VU l'arrêté AIP n°78-2022 du 14 septembre 2022 portant modification des statuts du SEY ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°04-33-23 du 21 juin 2004 relative à l'adhésion de la Commune au Syndicat d'Énergie des Yvelines ;

VU les statuts du Syndicat d'Énergie des Yvelines ;

CONSIDERANT les enjeux actuels en matière de transition écologique et l'engagement du SEY dans les actions de Maitrise de la Demande en Energie (MDE), le SEY souhaite encourager les collectivités présentes sur son territoire à mener des études de diagnostic, de faisabilité et des travaux pour créer ou étendre des réseaux de chaleur soit en géothermie soit en biomasse, et parallèlement développer sa compétence « Réseaux de chaleur et de froid » ;

CONSIDERANT que les réseaux de chaleur sont une solution de plus en plus prisée pour répondre aux besoins de chauffage des bâtiments en fournissant de la chaleur à partir de sources d'énergies renouvelables ou de récupération locales ;

CONSIDERANT qu'en application des statuts du SEY, le transfert de la compétence en matière de réseaux de chaleur et de froid intervient par délibérations concordantes du membre concerné et du SEY ;

CONSIDERANT l'expertise du Syndicat d'Énergie des Yvelines en matière de réseaux de chaleur ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre : Magali PRADEL)

- 1) **APPROUVE** de transférer sa compétence en matière de réseaux de chaleur et de froid au Syndicat d'Énergie des Yvelines.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires et liés à ce transfert.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 13 mai 2024

Le Maire
Marc TOURELLE

